

ATTESTATION PARENTALE POUR L'ADMINISTRATION DE MEDICAMENTS SELON PAI ET/OU PROTOCOLE INTERNE (PARACETAMOL) EN EAJE

Je soussigné(e) Madame / Monsieur

Parents de l'enfant Né(e) le

Accueilli au sein de l'EAJE (crèche) :

Autorise(-ons) l'administration du ou des traitement(s) suivant(s) PREVUS DANS LE PAI OU LE PROTOCOLE INTERNE A LA STRUCTURE EN CAS DE BESOIN :

NOM DU MEDICAMENT	POSOLOGIE	VOIE ADMINISTRATION	DATE DU PAI

Les parents doivent fournir aux professionnels :

- L'ordonnance, les traitements ainsi que le matériel nécessaire à la mise en œuvre du PAI ou du protocole interne.
- Tous les documents ou explications facilitant l'administration du traitement.

Les professionnels et les parents doivent :

- Signer le PAI (parents, médecin, responsable structure et rsai) et/ou pris connaissance des protocoles internes à la structure (parents et équipe).
- Inscrire la date d'ouverture sur la boîte du médicament.
- Respecter la chaîne du froid pour le stockage et le transport du médicament entre le domicile et l'EAJE : le médicament doit être conservé au réfrigérateur à la maison et à la crèche et être transporté dans une poche isotherme avec pain de glace. (Sauf mention contraire sur la conservation du traitement).

En cas de non-respect des conditions précitées, les professionnels de la structure ne sont pas autorisés à administrer le traitement à l'enfant. En cas de doute, l'avis du RSAI est sollicité.

Fait à :

Le :

Signature des parents :

Signature de la crèche :